

« FRENCHFOOD CAPITAL »
SAS AU CAPITAL DE 573 197 €
SIEGE SOCIAL : 82 RUE DU FAUBOURG ST HONORE
75008 PARIS
RCS PARIS 824 529 986

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 MAI 2026

Le 7 mai 2026, les associés de la Société FRENCHFOOD CAPITAL se sont réunis électroniquement en urgence sur convocation faite par le Président par voie électronique le 28 avril 2026, conformément aux dispositions de l'article 25.3.b des statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Les Parties consentent à la signature électronique via la technologie de signature et de cryptographie DocuSign™ (www.docusign.com) et reconnaissent que celle-ci matérialise leur consentement à la présente assemblée Générale. Le numéro d'enveloppe unique figure sur chaque page en entête. Le certificat de signature électronique est accessible sur le site www.docusign.com.

Le cabinet DELOITTE & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Paul MOUTINHO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 571 475 actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

DS DS Paraphe Paraphe Paraphe
PB PM JPP ERDUC DN

Puis le Président rappelle aux associés le décès brutal de Monsieur Laurent PLANTIER intervenu le 11 avril 2026 ainsi qu'il ressort de l'acte de décès porté à la connaissance de la société, qui les contraint à procéder aux formalités légales consécutives à la fin du mandat de Directeur Général qu'il occupait jusqu'à son décès.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du décès de Monsieur Laurent PLANTIER, Directeur Général
- Constatation de la cessation de plein droit de son mandat de Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Laurent PLANTIER, Directeur Général de la société, survenu le 11 avril 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société, ce décès entraîne la cessation automatique de ses fonctions de Directeur Général, sans qu'il soit besoin de procéder à une quelconque décision de révocation.

En conséquence l'Assemblée générale constate la cessation de plein droit, à compter rétroactivement du 11 avril 2026, du mandat de Directeur Général exercé par Monsieur Laurent PLANTIER, sans indemnité ni préavis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix

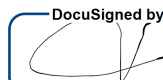
DS DS Paraphe Paraphe Paraphe
PB PM JPP ERDUC DN

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau au moyen du procédé de signature électronique DocuSign®, conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du code civil français.

Le Président de l'assemblée

Paul MOUTINHO

DocuSigned by:

A5178F108E93422...

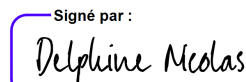
Les associés :

Perrine BISMUTH

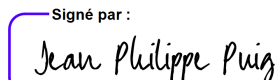
DocuSigned by:

3A832CF08BDC4C8...

Delphine NICOLAS

Signé par :

3B41A944690C470...

Jean-Philippe PUIG pour SOFIPRTEOL

Signé par :

C2EEA62FF66745A...

Emmanuelle DE L'ECOTAIS pour CYRENE

Signé par :

89FD19748F1A4E6...